

## CORONACRISIS

### VOORBEELDCOMMUNICATIE VOOR TOERISTISCHE VERHUURKANTOREN OM DE EIGENAAR/TOERIST TE VERWITTIGEN – FRANSTALIGE VERSIE

**Hieronder vind je een vorm van voorbeeldcommunicatie die je kan gebruiken om de eigenaar of toerist te verwittigen.**

Cher propriétaire / touriste/ ...,

La lutte contre le coronavirus est actuellement la priorité absolue pour l'ensemble de la société. Cela signifie entre autres le strict respect des mesures imposées par le gouvernement pour contenir la propagation du virus (aplanir la courbe).

Après une certaine période d'incertitude, il existe depuis ce matin une certitude sur ce que tout cela implique en matière de location de maisons de vacances sur la côte flamande. **Toutes les maisons de vacances et les logements touristiques doivent être fermés avec effet immédiat.** C'est ce qui ressort de la nouvelle directive que les gouverneurs ont envoyé la nuit passée aux autorités locales.

La circulaire reprend littéralement ce qui suit:

#### ***Qu'en est-il des autres types de logement?***

Les hébergements récréatifs et touristiques (maison de vacances, camping, B&B, parcs de vacances, AirBnB, ...) doivent fermer. Les résidents permanents de ce type de logement peuvent, bien entendu, continuer à y vivre. Afin d'éviter les rassemblements massifs de personnes au même endroit, les seuls déplacements non essentiels autorisés doivent se faire à proximité du lieu de résidence.

#### ***Les touristes peuvent-ils continuer à voyager en Belgique (à la côte, dans les Ardennes, ...)?***

Non. Il est interdit aux touristes de se déplacer en Belgique vu que les activités récréatives sont interdites.

#### ***Puis-je me rendre à ma maison de campagne, par exemple dans les Ardennes ou sur la côte?***

Non, ce n'est pas autorisé. Dans le cadre de la mise en place des mesures de distanciation sociale en vue d'éviter tout mélange social (âge, personnes qui ne se rendent normalement pas très souvent visite) et, d'autre part, pour éviter que les régions où les installations sanitaires ne sont pas suffisantes pour faire face à l'afflux de personnes venant de l'extérieur ne se retrouvent surchargées.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement?

- Aucune maison de vacances ne peut être louée jusqu'à nouvel ordre. En principe, les mesures s'appliquent jusqu'au 5 avril. Toutefois, compte tenu des risques pour la santé, du

fait que cela empiète déjà sur le début des vacances de Pâques et de la gravité de la situation, nous ne pouvons pas faire autrement pour le moment que de ne plus accepter de réservation pour l'ensemble des vacances de Pâques.

- Les touristes ne sont pas autorisés à se rendre à la côte. Il en va de même pour les occupants de résidences secondaires. Les déplacements non essentiels ne sont autorisés qu'autour du lieu de résidence.
- Les touristes étrangers sont écartés de la Belgique.
- Les touristes qui séjournent dans une maison de vacances en ce moment même doivent rentrer chez eux. Le logement touristique doit en effet être fermé avec effet immédiat.

**Utilisez le texte ci-dessous selon que la communication soit destinée au propriétaire ou au locataire.**

Quel sont les conséquences pour vous? **(propriétaire)**

Les réservations pour les vacances de Pâques ne seront malheureusement plus possibles.

Maintenant que les mesures gouvernementales sont imposées, les loyers pour les périodes réservées ne seront malheureusement pas perçus. Nous espérons toutefois que la perte des vacances de Pâques encouragera les touristes à planifier leurs visites plus tard dans l'année. Nous réfléchissons sérieusement à la manière dont nous pouvons les encourager au maximum en ce sens, afin d'accélérer la reprise des locations touristiques après cette période difficile.

Quel sont les conséquences pour vous? **(locataire)**

Notre secteur est actuellement en train d'analyser avec les assureurs quel sera l'impact sur l'assurance annulation. Les épidémies ne sont cependant en principe pas couvertes. Toutefois, en tant qu'agence de location, nous voulons vous aider à surmonter cette période difficile. Nous trouvons véritablement regrettable que vos vacances doivent être annulées en raison de la fermeture obligatoire. C'est pourquoi nous vous offrons la possibilité de convertir votre réservation en bon d'échange. Grâce à ce bon, vous pourrez ensuite reporter vos vacances à une date ultérieure. De plus, vous pouvez ainsi donner un coup de pouce à la Côte en revenant plus tard dans notre région. Nous pensons à l'horeca, à l'économie locale, aux propriétaires de maisons de vacances, ... qui sont si durement touchés par les mesures.